C/2026/5450

21.10.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12298 — SNOWHAWK / ARES / MACQUARIE / DATA REALTY GROUP / PRIME DATA CENTRES)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/5450)

1. Le 7 octobre 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Partridge Aggregator LP («Partridge», États-Unis), contrôlée par Snowhawk LP («Snowhawk», États-Unis),

— Ares Management Corporation («Ares», États-Unis), contrôlée en dernier ressort par Ares Partners Holdco LLC («Ares Partners», États-Unis),

— Wholesale DC Asset Holdings LLC («WDCAH», États-Unis), contrôlée conjointement par Macquarie Group Limited («Macquarie», Australie) et Ares au moment de l'opération ([2]),

— Data Realty Group («DRG», États-Unis), contrôlée en dernier ressort par Nicholas Laag,

— Prime Data Centers LLC («Prime Data Centers», États-Unis), actuellement contrôlée conjointement par Macquarie (par l'intermédiaire de WDCAH), Ares et DRG.

Snowhawk a acquis, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Prime Data Centers.

La concentration a été réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Snowhawk est une société d'investissement privée qui investit dans les secteurs de la technologie, des infrastructures numériques et de la connectivité,

— Ares est un gestionnaire d'investissements alternatifs présent au niveau mondial et proposant à ses clients des solutions complémentaires d'investissement primaire et secondaire dans les catégories d'actifs couvrant le crédit, le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures,

— Macquarie est un groupe financier qui fournit à ses clients des services de gestion d'actifs et des solutions financières, bancaires, de conseil et concernant les risques et les capitaux, sur les marchés de la dette, des actions et des produits de base. Au moment de l'opération, Macquarie détenait une participation de contrôle dans Prime Data Centers par l'intermédiaire de WDCAH, une société holding contrôlée conjointement par Macquarie et Ares,

— DRG est un fonds d'investissement qui investit à l'échelle mondiale dans des entreprises qui répondent aux besoins en infrastructures de données. Sa stratégie d'investissement est axée sur les centres de données, y compris leur fonctionnement et leur développement,

— Prime Data Centers est un fournisseur de solutions d'infrastructures de centres de données, qui propose des installations conçues pour répondre aux besoins de données des entreprises, en mettant l'accent sur la durabilité et la sécurité.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) Macquarie a vendu la totalité de sa participation dans Prime à DRG le 27 mars 2026.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([3]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12298 — SNOWHAWK / ARES / MACQUARIE / DATA REALTY GROUP / PRIME DATA CENTRES

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([3]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.